



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 599-2026-07, 600-2026-18,
3001-2026-36, 3003-2026-11 ET 3017**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 599-2026-07 modifiant le plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé, en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord (399-25);
- ✓ Règlement numéro 600-2026-18 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord (règlement 399-25);
- ✓ Règlement numéro 3001-2026-36 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord (399-25);
- ✓ Règlement numéro 3003-2026-11 modifiant le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats, tel qu'amendé, en concordance avec la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord (399-25);
- ✓ Règlement numéro 3017 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a émis, le 25 mars 2026, un certificat de conformité pour ces règlements, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les règlements numéro 599-2026-07, 600-2026-18, 3001-2026-36, 3003-2026-11 et 3017 sont entrés en vigueur à la même date.

Ces documents peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TRENTE ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Léane Adam
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



JEUNE DE NATURE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 31 mars 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31^e jour de mars de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca